

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **corbeil catherine**

<https://www.cadre21.org/membres/605db73f9850b79d99707dba>

Date d'obtention : 2024-02-13 14:07:57

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens de la méthode d'intervention Sexto que nous ne sommes pas seul les intervenants à intervenir. Nous avons le service de Police avec nous, le directeur des poursuites criminelles et pénales. L'intervention est faite en étroite collaboration. Nous avons aussi tous les outils à notre disposition pour bien intervenir auprès des victimes des auteurs et toutes personnes concernées par cette pornographie juvénile.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La trousse d'intervention Sexto va me permettre d'intervenir de façon homogène et de ne pas poser des questions qui laisseraient des sous-entendus aux élèves. De plus, je vais pouvoir intervenir de façon bienveillante envers les jeunes et comprendre les démarches à suivre pour la suite lorsque ma trousse sera remplie et envoyer au policier.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais devoir faire attention à ce qu'aucun élève ne me montre de photo ou bien me demande de regarder dans son téléphone cellulaire. Je vais aussi devoir faire attention à ne pas interroger les élèves mais bien seulement remplir la trousse avec eux. De plus, je vais devoir faire attention à ne pas investiguer s'il s'agit d'un élève mal intentionné.